



VILLE DE SAINT-LOUIS

Enquête publique relative au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 10 mai 2021, Madame le Maire de Saint-Louis a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du **Plan Local d'Urbanisme** (PLU) de la commune.

Le responsable du projet est Madame le Maire de Saint-Louis.

Le projet de modification du PLU est destiné à intégrer le projet dit « Archipel 3F, quartier Hess », ainsi qu'à procéder à des ajustements règlementaires et à l'évolution des dispositions règlementaires en matière de performances énergétiques et de coefficient de biotope par surface (CBS).

Le dossier d'enquête publique se compose du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune, de la mise à jour de l'évaluation environnementale, des avis émis par les personnes publiques associées, ainsi que de l'avis de l'autorité environnementale sur la mise à jour de l'évaluation environnementale du PLU.

A cet effet, Monsieur Francis KOLB, *directeur des services techniques de la Mairie de Pfaffstatt*, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 36 jours consécutifs à la Mairie de Saint-Louis du **lundi 31 mai au lundi 5 juillet 2021 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.saint-louis.fr

Il peut également être consulté gratuitement sur un poste informatique à la Mairie aux heures d'ouverture, conformément à l'article L.123-12 du code de l'environnement.

Le commissaire enquêteur titulaire recevra personnellement le public en Mairie de Saint-Louis les :

- Lundi 31 mai 2021 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 8 juin 2021 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 22 juin 2021 de 14h00 à 17h00,
- Lundi 5 juillet 2021 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Mairie de Saint-Louis, 21 rue Théo Bachmann – BP 20090 – 68303 Saint-Louis Cedex.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune (www.saint-louis.fr) où le public pourra émettre ses observations.

Le public pourra également consigner ses observations sur la plateforme en ligne : www.registre-dematerialise.fr

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra à Madame le Maire son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux et sur le site internet de la commune (www.saint-louis.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le dossier de modification du PLU sera soumis à l'approbation du conseil municipal et fera l'objet d'une délibération.